

<p>COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS Compte rendu du Conseil Municipal – Séance du 28 janvier 2016</p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 janvier 2016 à 18h30 en Mairie de Saint Servin du Bois.

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, Philippe DESBROSSES, Anne-Marie LALLEMENT, René PAULUS, Bernard BOUILLER, Gilbert BROCHOT, Martine BOYER, Catherine GRANDIN, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Jean-Claude DUFOUR, , Franck LAFAY, Christelle MALTAVERNE, Nadine PALERMO, Jean-Claude PIERRAT, Evelyne REGNIAUD, Arlette VOISIN,  
**POUVOIRS** : Jean-Luc DRUOT donne pouvoir à René PAULUS  
**EXCUSES** : Mickaël SERRIERE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadine PARLERMO

### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Dossiers en cours
- Travaux en cours
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, souhaite les vœux à l'ensemble des conseillers municipaux et rappelle le contexte financier des collectivités qui exige de la rigueur. En effet, il est rappelé la nécessité de faire des économies notamment sur la section fonctionnement. Dans ce cadre, des économies peuvent être réalisées sur les « fluides » comme l'eau, l'électricité, le gaz. Une réunion d'information animée par l'agence technique départementale aura lieu le mardi 2 février.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, souligne que la réflexion collective et l'implication de chacun, en particulier du bureau municipal sont primordiales.

Après cette introduction, le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, ouvre la séance.

La lecture du compte rendu de la séance du 9 décembre 2015 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **I – DOSSIERS EN COURS**

- Finances communales

L'ordre du jour prévoit, à ce titre, trois points :

- L'examen des comptes administratifs 2015 établis par le maire.
- L'examen des comptes de gestion produits par le Trésorier Principal.
- L'affectation des résultats 2015 sur l'année 2016.

#### **Comptes administratifs :**

Monsieur Bernard BOUILLER, 5<sup>ème</sup> adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle les modalités de cet acte et invite le conseil municipal à désigner son président de séance pour l'examen des comptes administratifs. Madame Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe,

chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, est élue à l'unanimité « présidente de séance », le Maire devant se retirer de la salle pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur Bernard BOUILLER détaille et commente le document remis en début de séance à chaque conseiller, tant pour le budget principal que pour le budget annexe « Lotissement ». En complément, des précisions sont apportées par le maire, notamment sur les restes à réaliser au 31 décembre 2015.

Ce document sera annexé au présent compte rendu.

Les comptes administratifs du budget principal et du budget « lotissement » sont arrêtés et approuvés à l'unanimité des membres autorisés du conseil municipal.

### **Comptes de gestion du Trésorier Principal**

Après présentation par Monsieur Bernard BOUILLER, les comptes de gestion du Trésorier Principal du Creusot, pour les deux budgets, sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal sous la présidence du Maire.

### **Affectation des résultats 2015**

Dernière étape du processus budgétaire de l'année 2015, les affectations de résultats de l'exercice 2015 sont validées à l'unanimité par le Conseil Municipal conformément à la proposition remise aux membres de l'assemblée et annexée au présent compte rendu.

- Inscription à l'état d'assiette – Destination des coupes – affouages – exercice 2016

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L214-5 du code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2016 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016 (coupes réglées) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
6	2ha49	A1

- Décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2016 : VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'ONF des parcelles :

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
6	1 lot

- Accepte sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

- Interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.
- Recrutement de personnel pour le Centre de loisirs – été 2016

Madame Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe, chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, informe le Conseil Municipal que le centre de loisirs de l'été 2016 se déroulera du 6 juillet au 29 juillet 2016. Il convient donc de recruter des animateurs pour assurer le fonctionnement du centre de loisirs été 2016.

En application des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et en particulier de son article 3, et du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifiée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Recruter du personnel saisonnier sur des emplois d'adjoint d'animation pour assurer le fonctionnement du centre de loisirs été 2016
- Charger le Maire de recruter ces agents
- Convention entre le Préfet de Saône-et-Loire et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle que par délibération du 14 janvier 2015, le Conseil Municipal avait accepté les modalités de la nouvelle convention entre le préfet de Saône-et-Loire et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement social.

Par courriel du 18 décembre 2015, la Direction Départementale des Territoires a adressé une nouvelle convention suite à la loi ALUR modifiant le cadre législatif et réglementaire du système national d'enregistrement de la demande locative social, en instaurant notamment la mise en œuvre d'un « dossier unique ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les conditions et les modalités de cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

- Projet de remplacement des équipements vétustes – Eclairage public

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu l'étude du SYDESL concernant le projet de remplacement des équipements vétustes de l'éclairage public sur la Commune de Saint Sernin du Bois et a fourni le montant estimatif des travaux susceptibles d'être engagés dans l'année 2016.

- Montant estimatif de l'opération HT : 1400€
- Participation du SYDESL : 700€
- Participation estimative de la commune HT : 700€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un accord de principe au SYDESL concernant le projet et les montants susmentionnés.

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle que par délibération du 9 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de fixer à 100% le taux de promotion applicable, au sein de la Commune, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur.

Il est précisé qu'une demande d'avancement de grade d'un agent de la filière administrative a été déposée pour avis auprès de la Commission Administrative Paritaire.

Cet agent peut bénéficier de cet avancement de grade au 01/02/2016. Il convient donc de créer le nouveau grade avant cette date.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## **II – TRAVAUX EN COURS**

Monsieur René PAULUS, 4<sup>ème</sup> adjoint, chargé de la voirie, des travaux, de l'accessibilité et des espaces publics, fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Participation de la Commune concernant la MNT Garantie de salaire

Monsieur Bernard BOUILLER, 5<sup>ème</sup> adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle que par délibération du 3 décembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de participer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie prévoyance maintien de salaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle de 10.50€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Il est précisé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de cotisation sur le traitement des agents est passé de 1.23 à 1.40, ce qui représente un coût supplémentaire pour les agents ayant souscrit à la garantie prévoyance maintien de salaire santé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer la participation mensuelle de la Commune de 10.50€ à 14€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

## 2) Vente de terrains – Assujettissement TVA

Le Maire, Jean- Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal que la Commune a décidé de mettre en vente des parcelles de terrains « Allée des Mésanges ».

Depuis 2010, toutes les cessions de terrains à bâtir sont soumises à la TVA, quelle que soit la qualité de l'acheteur, dès lors que le vendeur est assujetti à la TVA dans le cadre d'une activité économique.

La Commune est soumise à cette réglementation pour cette opération. Il lui appartient de solliciter auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) du Creusot son identification pour prise en compte à la TVA en ce qui concerne l'activité suivante :

**« Cne de St Sernin du Bois (BP) Vente de terrains à bâtir »** avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé ci-dessus, charge le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la mise en place et au suivi de cette procédure.

## 3) Commissions municipales : travaux en cours

Madame Evelyne REGNIAUD, membre de la commission « Petite enfance – Jeunesse – Education » expose au Conseil Municipal que la commission s'est réunie 6 fois. Il est précisé que la commission travaille actuellement sur la question du restaurant scolaire.

Madame Arlette VOISIN, membre de la commission « Commerces – Artisanat – Professions libérales » expose au Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 19 janvier 2016 sur la question de la signalétique au centre bourg et de la salle Pierre Boyer pour une meilleure visibilité.

Madame Anne-Marie LALLEMENT, membre de la commission « Personnes âgées » expose au Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 18 janvier 2016 sur la question du projet sénior « prévention santé sénior ». Ce projet consisterait en des réunions d'information à destination des personnes de plus de 66 ans se composant de 6 modules. Il est précisé qu'un module se compose de 10 séances d'une heure par semaine.

Monsieur Franck LAFAY, membre de la commission « Communication » demande à l'ensemble du Conseil Municipal les retours du bulletin municipal.

Il est précisé que le coût du bulletin a été couvert par les financements relatifs notamment aux encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal est également informé que la commission se réunie concernant la question de l'alimentation du site internet de la commune notamment pour la mise à jour des données annuelles et des actualités. Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, souhaite que la commission réfléchisse à une page « Facebook ».

Monsieur Gilbert BROCHOT, membre de la commission « Voirie – Travaux – Accessibilité – Espaces publics » informe le Conseil Municipal qu'un plan d'action est en cours d'élaboration concernant les économies d'énergie. Des rencontres avec des professionnels ont eu lieu afin de constater ce qui peut être amélioré dans l'immédiat (chaufferies,...)

Il est précisé qu'une réunion animée par l'agence technique départementale est prévue le 2 février 2016 sur le sujet.

Monsieur Gilbert BROCHOT informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue dans le cadre du concours organisé par l'AMF et La Poste et a reçu 20 planches et 30 timbres représentant la salle des mariages d'une valeur de 400 euros.

Madame Pascale FALLOURD, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas de commission culture du fait de l'existence de l'OMC. Il est rappelé que l'assemblée générale de l'OMC aura lieu le 5 février 2016 et que tout le monde est convié.

Le Conseil Municipal est également informé du projet de la fête du bout des bois coordonnée par l'OMC. La fête se déroulera du 30 avril 2016 au 1<sup>er</sup> mai 2016. Madame Pascale FALLOURD lance un appel aux volontaires pour la préparation de cet événement.

Madame Pascale FALLOURD informe également le Conseil Municipal de la soirée conte du Morvan qui se déroulera le vendredi 4 mars 2016 à la salle Pierre Boyer.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal que la CUCM a été sollicitée concernant les poubelles, que le Département a été sollicité concernant l'abri de bus afin qu'il s'intègre mieux dans le paysage.

Enfin, un courrier a été adressé à la CUCM afin que Saint Sernin soit la porte d'entrée nord de la communauté.

#### 4) DETR 2016

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, propose au Conseil Municipal de déposer un dossier DETR concernant l'accessibilité de l'école élémentaire.

Il est précisé que l'Etat finance un seul projet par an tous les deux ans. Le projet doit englober le bâtiment.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, précise que le dossier de demande doit être déposé avant le 19 février 2016. Le Conseil Municipal devra délibérer avant cette date.

Le prochain conseil municipal est fixé le 17 février 2016 à 19h00 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Jean Marc HIPPOLYTE